



**CREATION D'UN FONDS DE SOLIDARITE ET DE PREVOYANCE
DES AFFAIRES ETRANGERES DE COTE D'IVOIRE (FSPA-E-CI)**

CONSTAT : Le passage à la retraite s'accompagne d'une inévitable baisse des revenus et les effets de l'inflation ne sont que très peu pris en compte dans la réévaluation des pensions. Le départ à la retraite est alors synonyme, entre autres, de peur, de réduction de niveau de vie, d'incapacité de se soigner et de soigner sa famille, de souffrance...

JUSTIFICATION : Le FSPA-E-CI permettra de mettre en place un fonds de retraite par capitalisation et qui vient en complément de la pension existante servie par répartition au niveau de la CGRAE. Ce fonds servira également de garantie pour des avantages et prêts bancaires en vue du développement de projet commun ou personnel. Par ailleurs, une sortie en rente viagères donnera à l'agent membre du fonds, la possibilité d'avoir accès à des crédits pendant sa période de retraite.

FONDEMENT : Ce projet est basé sur la Solidarité et la Réalisation d'Investissement.

OBJECTIF GENERAL: Contribuer à l'amélioration du cadre et des conditions de travail et de vie des agents du Ministère des Affaires Etrangères.

OBJECTIF SPECIFIQUE : Constituer une garantie bancaire importante de Développement et de Soutien pour tous les agents du Ministère, et les aider à disposer en fin de carrière, d'un revenu de remplacement mensuel consistant et adéquat.

RESULTAT ESCOMPTE : Les agents du Ministère peuvent entreprendre des projets communs en vue d'améliorer leurs cadres et conditions de vie, parce qu'ils sont ensemble solvables vis-à-vis des organismes financiers, et en fin de carrière, ils abordent leur retraite avec sérénité.

BENEFICIAIRES : Tous les agents et fonctionnaires de l'Etat en Poste au Département Central et dans les Ambassades et Consulats de la République de Côte d'Ivoire à l'Etranger.

MISE EN ŒUVRE

ACTIONS	TACHES A FAIRE	ACTEURS	CHRONOGRAMME D'EXCECUTION													
			J	J	A	S	O	N	D	Janvier 2014						
CONCEPTION	Définir un cahier de charges et désigner des actuares pour mener les études.	CPPS	■													
	Accepter le concept et le contenu lors d'un Comité de Direction élargi au CPPS.	Monsieur le Ministre d'Etat	■													
VALIDATION	Informers et sensibiliser les agents et fonctionnaires de l'Etat en services au DC et dans les Ambassades et Consulats de la CI.	CPPS			■											
	- Désigner un Administrateur ; - Mettre en place un Comité de Gestion.	Monsieur le Ministre d'Etat, lors d'un Comité de Direction élargi au CPPS.					■									
MISE EN PLACE DU FINANCEMENT	Lever des cotisations	Les agents du Ministère des Affaires Etrangères														
LANCEMENT	Cérémonie de lancement à la Salle des Conférences du Ministère en présence de tous les acteurs et partenaires.	Monsieur le Ministre d'Etat														
SUIVI ET L'EVALUATION	Bilan Moral et Financier	Comité de Gestion														
	Audit Interne	Administrateur														
	Audit Externe	Cabinet inscrit à l'Ordre des Experts Comptables de CI														

INDICATEURS D'EFFECTIVITE : Le Conseil d'Administration et la Direction Générale du FSPA-E-CI sont opérationnels, un compte bancaire du FSPA-E-CI est créé et les fonds y sont déposés, les agents ont commencé à bénéficier des services proposés.